

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 4 mars 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire un immeuble de 4 logements, à l'avenue Charles de Thiennes, 78.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous pensons que globalement ce projet d'immeuble à appartements ne s'intègre toujours pas aux caractéristiques du quartier dans le sens où celui-ci est composé principalement de maisons unifamiliales.

Soulignons tout d'abord que le projet actuel est plus important que le précédent en ce qui concerne l'emprise de la construction et le taux d'imperméabilisation. La densité de logements par hectare augmente également. Ceci ne semble pas répondre aux préoccupations émises lors de la commission de concertation du 14 mars 2014 : *considérant que la densité du projet proposé est trop grande au regard des autres immeubles du quartier, entraînant un gabarit disproportionné par rapports aux gabarits aux alentours.*

La zone de recul mériterait également un meilleur traitement que celui qui est proposé ; le placement de bacs de plantes entourés de murets.

Au niveau des garages, soulignons que leur largeur de 4,70 m permettra déjà difficilement d'accueillir 2 voitures moyennes style VW Golf de 2 m. de largeur et donc certainement pas en plus des vélos. Nous doutons également de la praticabilité du garage qui se situe sur le côté latéral de l'immeuble, au vu de la pente et de la place disponible aux manœuvres.

Soulignons également la présence de deux arbres qui se trouvent sur l'inventaire des arbres remarquables et qui seraient voués à être abattus : un catalpa à feuilles d'Or, de plus ou moins 18 mètres de haut et qui est le 5^{ème} plus gros de son espèce en région bruxelloise. Un cèdre bleu de l'Atlas, de plus ou moins 25 mètres de haut et qui est le plus gros de la commune de Woluwe-Saint-Lambert et qui, vu sa taille, doit être antérieur au permis de lotir. Ces arbres méritent d'être préservés.

Nous estimons que, si le demandeur revoyait son projet à la baisse en proposant deux unifamiliales, ce serait au profit d'une bonne intégration urbanistique dans le quartier et permettrait sans doute au moins la sauvegarde du cèdre.

Nous demandons de donner un avis défavorable à ce projet tel qu'il est proposé à l'enquête publique.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers, Coordinateur